
Compte rendu du Conseil Municipal du 26 octobre 2012

Approbation procès-verbal réunion antérieure

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 28 septembre 2012, envoyé tardivement aux élus, sera approuvé lors de la prochaine séance.

Divers

Personnel communal :

- Un nouveau CUI-CAE pour l'entretien des locaux scolaires a été signé avec Magalie MARCHAIS de Draché.
- Charly CHEVARD, actuellement en disponibilité pour 6 mois, a demandé le renouvellement de cette disposition à l'identique.
- Katia CORMIER et Peggy ALLEAUME sont maintenues en mi-temps thérapeutique.

Points réunion précédente :

- Un courrier va être adressé à Coséa concernant la pose d'une réservation sous la future LGV destinée à recevoir, à terme, une canalisation pour le raccordement de la zone AUC, situé à l'Est de cette LGV, au réseau public d'assainissement.
- Un courrier a été adressé M. le Préfet pour solliciter une entrevue afin d'évoquer le devenir du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale et plus particulièrement le rattachement de la commune de Villeperdue à la Communauté de Communes du Val de l'Indre.
- Suite aux nuisances olfactives constatées fin septembre dues à l'épandage de fientes de volaille importées, Xavier GAUTHIER s'est renseigné sur la réglementation en vigueur. Ainsi, ce type d'épandage doit faire l'objet d'un plan d'épandage sauf si la matière est transformée en humus. Dans tous les cas, une fiche technique est obligatoire et peut être demandée à tout moment. Si ce souci se représentait, les élus demanderaient des explications à l'agriculteur concerné.

Conseil d'école : Le premier conseil d'école de l'année scolaire 2012/2013 s'est déroulé le 22 octobre dernier. Xavier GAUTHIER fait état des différents points abordés :

- la semaine scolaire de 5 jours a été abordée, cette évolution est en attente des décisions gouvernementales ;
- la participation de parents dans certaines activités de l'école (informatique...) ou périscolaires (cantine) a été évoquée, toutefois ces interventions doivent être bien définies afin d'éviter d'éventuelles dérives ou difficultés (assurance en cas de blessure...) ;
- un point sur la coopérative scolaire a été présenté avec notamment un don de 2 500 € de l'APE. Il est prévu une sortie de deux jours à l'île de Ré pour les classes maternelles.
- un nouveau tableau interactif a été posé le 24 octobre dans la classe de M. Gossaume.

Syndicat de gestion du collège de Montbazou : Céline LEBOEUF rappelle la demande des membres de ce syndicat auprès de M. le Préfet pour basculer l'excédent d'investissement sur le fonctionnement. En réponse, M. le Préfet s'interroge sur le bien-fondé de ce syndicat. Un nouveau courrier des membres du syndicat, hormis le représentant de la commune de Veigné, a donc été adressé à M. le Préfet pour réaffirmer la nécessité de ce syndicat à la vie et au dynamisme du collège.

Réunion Communauté de Communes et accessibilité : Gérard LEGRAND stipule qu'un point sur l'avancement des travaux d'accessibilité sur l'intercommunalité a été fait. Un plan des réalisations annuelles doit être mis en place par chaque commune afin de diagnostiquer les avancées en la matière. L'échéance de 2015 est maintenue même si certains travaux semblent difficilement réalisables, des dérogations pourraient être accordées.

Réunion SMICTOM : Gérard LEGRAND spécifie que les collectes du jour de Noël et du jour de l'An seront reportées sur un autre jour de la semaine, les élus émettent le souhait du mercredi.

Accessibilité gare de Villeperdue et point de la Communauté de communes : M. le Maire rappelle qu'un projet d'aménagement d'un cheminement piéton pour sortir sur le parking face à la salle « Les Albizzias » avait été émis lors du diagnostic de l'accessibilité de la gare et que ce projet reste toujours à l'étude.

LGV-SEA

Nouvelle enquête parcellaire : L'ajout de parcelles essentielles au passage grande faune, notamment à hauteur du Haut Bry, ainsi que pour l'implantation de poteaux ou agencements indispensables au bon fonctionnement des réseaux et des infrastructures, nécessite la tenue d'une nouvelle enquête parcellaire. Elle se déroulera du 30 octobre au 30 novembre 2012 à la Mairie de Villeperdue, aux jours et heures habituels d'ouverture. Un (ou plusieurs membres) de la commission d'enquête recevra en mairie de Villeperdue les :

- mardi 6 novembre 2012 de 14h00 à 17h00
- jeudi 15 novembre 2012 de 14h00 à 17h00
- vendredi 23 novembre 2012 de 9h00 à 12h00- vendredi 30 novembre 2012 de 14h00 à 17h00.

Circulation perturbée : Le futur détournement de la RD84 (de Sorigny à Monts), prévue pour une durée de 4 mois pour raisons techniques, est une préoccupation majeure pour les élus car cela aura des répercussions sur les communes aux alentours, y compris Villeperdue. Les élus des communes concernées déplorent de ne pas avoir été associés à ces décisions. Ils déplorent également, et surtout, le non-respect des itinéraires transmis par Coséa ou, faussés, car seule une circulation moyenne est annoncée sans mentionner les pics de passage de camions sur certains secteurs. La traversée des bourgs par les camions est une vraie nuisance, à l'exemple de Villeperdue où les camions empruntent la route dite de « Lassy » (Villeperdue – Sorigny par la rue du Carroi du Vignau) dont l'itinéraire n'était pas prévu initialement ; M. le Maire va s'enquérir de cette problématique. A la demande de l'Association des communes, une nouvelle réunion va être demandée afin de faire pression sur le Conseil Général pour invalider la coupure de la RD84 et trouver d'autres solutions.

Redevance pérenne : Un courrier a été adressé à l'actuel premier ministre pour solliciter, de nouveau, l'octroi d'une redevance pérenne liée au passage de la LGV SEA. La réponse spécifie que ce courrier a été transmis au ministre des transports. Les élus des communes concernés sont déterminés à poursuivre leur demande en sollicitant de nouveau les anciens parlementaires devenus membres du gouvernement actuel et rappelant que le candidat socialiste aux dernières élections présidentielles avait promis d'étudier ces requêtes. Actuellement, Jean-Jacques FILLEUL, parlementaire local, s'est saisi de ce sujet dans la perspective de présenter une question écrite au gouvernement.

Boulangerie

Porte d'entrée et matériel : La vitrine de droite a été changée par M. et Mme BERTHELOT, ils demandent si le changement de la porte d'entrée et de la partie gauche peut être pris en charge par la commune. Deux devis sont présentés : 3 014 € ACS (installateur de la vitrine de droite) et 3 007 € (AFP Technifermeture). Au vu des sommes sensiblement identiques, le devis de ACS est retenu dans l'optique d'une harmonie avec la vitrine de droite. La signalisation nécessaire à l'accessibilité sera exigée.

La vitrine réfrigérée, qui avait été mise à la disposition des boulangers par la commune, va être changée par M. et Mme BERTHELOT, les élus ne souhaitent pas la récupérer.

Renouvellement de bail commercial : Le bail commercial de la boulangerie arrive à son terme. M. le Maire a rencontré M. et Mme BERTHELOT qui souhaitent continuer leur activité à Villeperdue. La question de l'augmentation du loyer commercial est discutée au sein du conseil municipal. Le loyer actuel est de 326,47 € et est soumis à une augmentation indexée chaque année au 1er juillet sur la base de l'indice de révision des loyers du 4ème trimestre de l'année N-1 émis par le Ministère du Logement. Tenant compte des investissements à envisager dans les années à venir, notamment la réfection de la toiture, les élus décident d'augmenter le loyer de 1 % avec 13 voix pour et une abstention (Anita RAVION). Le bail sera donc renouvelé avec un loyer de 330 € par mois et soumis à l'indexation de l'augmentation annuelle à compter du 1^{er} juillet 2014.

Communauté de Communes de Sainte Maure de Touraine (C.C.S.M.T.)

Rapport d'activité : M. le Maire invite les élus à prendre connaissance des éléments du rapport d'activité de la Communauté de Communes qui leur a été remis.

Présentation du pôle petite enfance : M. le Maire présente ce pôle petite enfance qui regroupera un muti-accueil de 20 places ainsi que le Relais d'Assistants Maternels (R.A.M.). Cette future structure sera construite à l'espace Theuriet à Sainte Maure de Touraine intégrant toutes les exigences requises par le Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine d'Indre et Loire (S.D.A.P.37). Deux salles d'accueil seront proposées ainsi qu'un jardin à l'arrière du bâtiment. La conception prévoit aussi un agrandissement à l'avenir si nécessaire. Le permis de construire est accordé, la consultation des entreprises est lancée, les travaux commenceront en janvier 2013 pour une exploitation en janvier 2014. Parallèlement, un accompagnement du personnel en place à l'association « Pirouette » sera fait pour évoluer vers cette nouvelle structure plus importante.

M. le Maire fait un point sur les structures associatives d'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (A.L.S.H.) qui opèrent sur le territoire de la Communauté de Comunes de Ste Maure et qui se trouvent en difficulté financière. Il s'agit des structures associatives de Nouâtre et Saint-Epain qui ont, toutes deux, demandé des subventions à la communauté de communes mais qui font état de difficultés de gestion à régler au préalable. La participation financière de toutes les communes est, aujourd'hui, la piste à privilégier pour un retour à l'équilibre. La prise de compétence A.L.S.H. est également à l'étude au sein de la C.C.S.M.T. mais pourrait être conditionnée à la bonne situation financière des associations.

Budget-Finances

Admission en non valeur : M. le Maire porte à la connaissance des élus une liste d'impayés de certains administrés que le receveur municipal propose de mettre en admission en non valeur. A l'unanimité, les élus acceptent certaines de ces sommes.

Travaux communaux

Travaux de bâtiments :

- Un devis pour l'achat de main-courantes pour le stade est accepté à l'unanimité pour 1 766,97 € chez NERUAL.
- Le devis pour le changement de la porte d'entrée de la mairie est accepté à l'unanimité pour 1 519,57 € chez AFP Technifermeture ainsi que le changement des stores de rez-de-chaussée de 595,61 € chez M.STORE.
- Le devis établi par l'entreprise Mariau Maurice, pour la remise en état de la salle de conseil s'élève à 1 200 € pour la main d'œuvre et à 681,60 € pour les fournitures.

- Des travaux de peinture sont nécessaires dans un pavillon locatif rue de l'Arche suite à la demande du locataire. Le devis proposé par Maurice MARIAU est de 1 350 € pour la main d'œuvre et de 455,08 € pour les fournitures. Le revêtement de l'escalier mérite également d'être refait, les élus retiennent les travaux de nez de marche uniquement pour un montant de 300 € pour la main d'œuvre et 163 € pour les fournitures.
- Sur ces derniers projets, M. le Maire propose de réunir la commission bâtiment pour faire le point sur les priorités à établir au vu des travaux restant à faire.

Restaurant scolaire :

M. le Maire présente le projet de ce restaurant scolaire qui va créer 36 places supplémentaires, des vestiaires pour le personnel ainsi qu'un nouveau préau puisque le préau actuel va être mobilisé pour la salle à manger. L'édification d'un mur le long du grillage vers le portail d'entrée amène des idées de suppression ou d'amélioration de la part des élus. M. le Maire échangera avec l'architecte sur ces diverses réflexions.

Lotissement « Les Margallières » :

Lors des fortes intempéries du 14 octobre et suite à l'inondation d'un garage au lotissement « Les Margallières », une pétition a été adressée à M. le Maire dont il fait lecture aux élus. Le mauvais fonctionnement des pompes d'assainissement et des eaux pluviales est mis en cause ainsi que l'entretien des espaces verts. M. le Maire a reçu une délégation des riverains et a rappelé qu'il s'agissait de circonstances météorologiques très exceptionnelles, que l'évacuation des eaux pluviales avait été revue avec le lotisseur et que cela fonctionnait correctement. Seul l'entretien du fossé à l'arrière du lotissement (fossé de M.d'ESPOUS) est à mettre en cause ainsi qu'une réduction de busage fait par un riverain et qui était, de plus, bouchée. L'entretien du fossé va être évoqué avec le propriétaire et la réduction du busage a déjà été supprimée depuis ces faits. Il semble qu'un surplus des eaux pluviales soit également la cause du dysfonctionnement des pompes du réseau d'assainissement mais il n'y a pas de télésurveillance sur les pompes, seule l'alerte peut être donnée humainement. M. le Maire va faire revenir le maître d'œuvre de ce lotissement dans le cadre de la garantie décennale pour évoquer ces problèmes.

Réunions à venir

- Cérémonie du 11 novembre
- CCAS
- Commission bâtiments communaux
- Commission Les infos
- Commission marchés publics
- Commission bulletin communal
- Prochain CM
- Repas du personnel

Dimanche 11 novembre à 9h45 devant la mairie

Mardi 13 novembre à 17h00 en mairie

Mardi 20 novembre à 17h30 en mairie

Jeudi 22 novembre à 18h00 en mairie

Mardi 27 novembre à 15h00 en mairie

Mardi 4 décembre à 18h30 en mairie

Vendredi 7 décembre à 20h00 à la mairie

Vendredi 21 décembre à 19h00

Questions diverses

1. **Hangar** : M. le Maire informe que le pays du chinonais cherche des hangars pour sécher du bois déchiqueté dans le cadre de la filière bois énergie et invite les élus à en parler autour d'eux.
2. **Remerciements de la Maison Familiale Rurale du Lochois** : Une lettre de remerciements est adressée aux élus suite à la subvention versée par la commune à cet établissement scolaire.
3. Olivier MESNARD stipule que les travaux actuels du projet de la ligne LGV SEA peuvent peut-être servir de levier pour demander un aménagement sécurité pour le carrefour de la RD21 sur la RD910.

Le secrétaire de séance